

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 46 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste. Notre position est qu'il ne doit pas y avoir une dollar d'augmentation sans justification, ce qui n'a pas été fait;

ATTENDU QUE le redressement envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résulté;

ATTENDU QU'UN tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules;

ATTENDU QU'EN fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorés, bien que des points très évidents nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme;

ATTENDU QUE la tarification injustifiée que la SAAQ envisage pour les motocyclettes serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

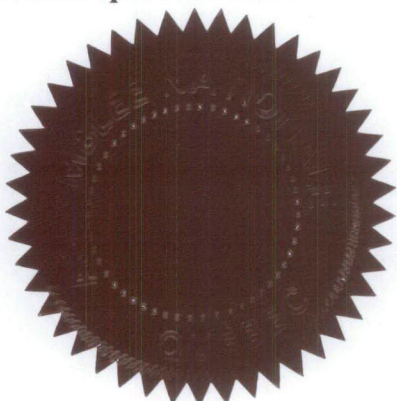
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année;

Nous appuyons le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à cette hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions;

Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée nationale du Québec afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.




Stéphane Tremblay, député de Lac-Saint-Jean

23 Mar 06

Date

Objet : Opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance pour les motocyclistes

En tant que citoyen, nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste. Notre position est qu'il ne doit pas y avoir un dollar d'augmentation sans justification, ce qui n'a pas été fait.

Cette opposition est essentiellement basée sur le fait que le « redressement » (i.e. ces augmentations) envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résulté.

Un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules. À cet égard, nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année. En fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorés, bien que des points très évidents nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du Ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme.

La tarification injustifiée que la SAAQ envisage pour les motocyclettes, serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Nous appuyons donc le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à une hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions. Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée Nationale afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes.

NOUS APPUYONS LA PRISE DE POSITION ÉNONCÉE CI-HAUT :

46

Nom (en lettres moulées)	Signature	Adresse
CAROLE TREMBLAY	Carole Tremblay	2025 rue Bagot La Baie G7B2P9
JACQUES DESBIENS	Jacques Desbiens	2025 rue Bagot La Baie G7B2P9
GILLES LAVOIE	Gilles Lavoie	21 Place des Copains Chic G7K-1A9
Jacques Lavoie	Jacques Lavoie	591 3 ^e rue de la Baie G7B2B4
Freddy Pouliot	FREDDY POULIOT	1273 rue des Pins La Baie G7B-3H7
Cautil Gaudreault	CAUTIL GAUDREAU	1063 AVE DISPAG VAC LA BAI
Rosaire Dufour	ROSAIRE DUFOUR	1722 6 ^e rue La Baie G7B1R5
Hélène Dufour	Hélène Dufour	1343 Adélard Brenon St. Baie
Laurence Lydere	Laurence Lydere	5798, boulevard du Cap Sud - La Baie ^{G7B-3PG}
Yves Lavoie	Yves Lavoie	1682 Ave. du Manège Baie
Colette Savard	Colette Savard	1503 rue Larouch La Baie
ISABELLE SIMARD	Isabelle Simard	1132 rue Bagot La Baie ^{QC}
ERIC TREMBLAY	Eric Tremblay	1368 Michèle Chicentini G7L-3Z3 ^{G7B2F}
GILLES BOUCHARD	Gilles Bouchard	7112 de Montpellier La Baie G7B-4M7
Mireille Tremblay	Mireille Tremblay	1663 Ch. St. Joseph G7P 3N9
CHRISTIAN MINIER	Christian Minier	1103 Des Érables G7B4B3
FERGE L'HEUREUX	Ferge L'heureux	270 ÉBOULIS LA BAI

